

Maranellowatch S.A.

Les actionnaires de Maranellowatch S.A. sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui se réunira dans les bureaux de Roger Voirol Fiduciaire S.A., faubourg de l'Hôpital 19, à Neuchâtel,

le lundi 1^{er} février 2010, à 10 heures, avec l'ordre du jour ci-après:

1. Transfert du siège de la société

- Proposition du Conseil d'administration:
- Nouveau siège c/o Roger Voirol Fiduciaire S.A., fbg de l'Hôpital 19, à 2001 Neuchâtel.

2. Modification de l'article 1 des statuts

- Proposition du Conseil d'administration:
- L'article 1 des statuts est modifié dans ce sens, que le siège de la société est désormais à Neuchâtel.

3. Adoption de nouveaux statuts

- Proposition du Conseil d'administration:
- Les nouveaux statuts sont rédigés dans la langue officielle du nouveau siège de la société à Neuchâtel, le français, et actualisés.

4. Divers

Les nouveaux statuts sont à disposition des actionnaires, c/o Roger Voirol Fiduciaire S.A., faubourg de l'Hôpital 19, à Neuchâtel (tél. 0041 32 724 14 14 / info@rvf.ch).

Neuchâtel, le 6 janvier 2010